



**Mémoire de la FAÉCUM dans le cadre des consultations
régionales de la Commission des États généraux sur la
situation et l'avenir de la langue française au Québec**

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
25 OCTOBRE 2000

Table des matières

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.....	3
Introduction.....	6
Le statut de la langue française.....	10
La qualité de la langue chez les élèves et les étudiants.....	15
L'accessibilité à l'enseignement de langue anglaise.....	25
L'apprentissage des autres langues.....	31
Le français dans l'activité universitaire et les nouvelles technologies.....	36
Conclusion.....	48
Positions et recommandations.....	52
Annexe 1 : Avis pour une politique linguistique institutionnelle.....	60

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) a été fondée le 31 octobre 1976, après sept ans de vide laissé par la mort de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGÉUM), qui avait représenté les intérêts des étudiants pendant près de 40 ans. Fortes de cette expérience et voulant forcer la Direction de l'Université de Montréal à considérer l'opinion des étudiants dans la prise des décisions qui les touchaient directement, 11 associations du campus réunifiaient le mouvement étudiant de l'Université de Montréal et fondaient la FAÉCUM. Ce front commun constituait le noyau de ce qui allait devenir une organisation étudiante respectée et reconnue à travers tout le Québec.

Au fil des ans, la FAÉCUM a pris de l'expansion jusqu'à représenter 26 000 étudiants regroupés dans 76 associations étudiantes. Ses secteurs d'activités se sont grandement diversifiés, passant de la simple politique interne à la prestation de services et à l'implication dans des dossiers d'envergure nationale. Elle constitue aujourd'hui une force incontournable du mouvement étudiant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du campus, et tente de répondre de plus en plus adéquatement aux besoins de ses membres.

La FAÉCUM est en charge de la défense des droits et des intérêts de la population étudiante de l'institution. Elle s'est donnée comme missions de coordonner les actions militantes et les revendications des étudiants, d'améliorer la condition académique, sociale et économique de la population étudiante, de susciter chez les étudiants une prise de conscience du monde qui les entoure et de favoriser la participation des étudiants à la vie sur le campus.

La FAÉCUM est l'interlocuteur de la Direction de l'Université de Montréal dans tous les dossiers qui touchent de près ou de loin les étudiants. Elle est également très présente sur la scène nationale par l'intermédiaire de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Si elle s'implique activement dans toutes les sphères de la vie des étudiants de l'Université de Montréal, c'est d'abord par son contenu et par ses revendications relatives à la qualité de la formation universitaire que la FAÉCUM fait avancer la condition étudiante.

La principale préoccupation de la FAÉCUM est de veiller à ce que tous les étudiants de l'Université de Montréal puissent bénéficier d'un milieu d'étude stimulant, respectueux de leurs droits et de qualité adéquate. La raison de la présence de l'étudiant à l'université étant le désir d'acquérir de nouvelles connaissances et d'obtenir une formation de niveau universitaire, des activités et des services sont mis de l'avant afin de promouvoir une formation de qualité. De plus, la FAÉCUM coordonne les revendications académiques des étudiants, tant au sein des instances décisionnelles de l'Université, qu'auprès du ministère de l'Éducation et des autres acteurs du niveau national.

La condition sociale et financière est un autre aspect de la vie de l'étudiant que la FAÉCUM ne peut laisser de côté. Partant du principe qu'un étudiant est également un citoyen ayant des droits inaliénables, la FAÉCUM prend part aux débats sociaux et gouvernementaux dont les conclusions ont une incidence directe sur cette facette de la vie de ses membres.

Introduction

En mai dernier, les délégués du Parti québécois sont réunis en Congrès national. L'événement est l'occasion pour bien des gens de faire valoir leurs préoccupations à l'égard du français. Près de vingt-cinq ans après l'adoption de la Charte de la langue française, les délégués croient que de nouvelles tendances et influences invitent la société québécoise à réexaminer la place et la situation du français au Québec. Pour ce faire, on convient de convoquer dans les plus brefs délais des États généraux sur la langue, afin de recueillir l'opinion de tous les intervenants de la société québécoise. Les consultations devront d'abord permettre de faire l'analyse de la situation, indicateurs linguistiques à l'appui, avant de conduire à une refonte de la Charte de la langue française.

Par son souci envers la qualité de la formation dispensée à ses membres et parce les préoccupations de ces derniers rejoignent les grandes questions sociales au Québec, la FAÉCUM souhaite apporter sa contribution aux réflexions entourant les travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

La FAÉCUM a toujours porté un grand intérêt à la question linguistique. Ouvrant dans le milieu universitaire, unique de par sa grande autonomie à l'égard des politiques gouvernementales, notre approche envers la place du français à l'université se veut adaptée, mesurée et réaliste. Nos travaux des dernières années ont visé l'élaboration d'une politique linguistique institutionnelle, en charge d'encadrer l'utilisation des langues sur le campus de l'Université de Montréal. Fruit de ces réflexions, le document *Avis pour une politique linguistique institutionnelle* (Annexe 1) expose nos attentes vis-à-vis d'une telle politique.

Les États généraux nous donnent maintenant l'occasion de mettre de l'avant nos préoccupations allant au-delà du cadre institutionnel. Au départ, il apparaît important de bien préciser ce à quoi nous allons nous attarder ainsi que les principes qui sous-tendent et dirigent notre participation aux consultations régionales.

Acteur du monde de l'enseignement supérieur et de l'éducation, la FAÉCUM n'a pas la prétention de maîtriser l'ensemble des questions relatives aux travaux de la Commission. La législation linguistique encadre un grand nombre de situations, auxquelles s'attarderont différents groupes, dépendant de leur champ d'intérêt et de leur expertise. Les étudiants universitaires sont des citoyens comme les autres, et bien qu'ils soient concernés par l'ensemble de ces situations, notre intervention portera sur ce que nous connaissons le mieux, c'est-à-dire l'éducation et le travail scientifique.

Nous souhaitons également aller au-delà d'un simple examen de la Charte de la langue française. Le gouvernement a parlé il y a quelques années d'une approche sociale globale, en charge de prendre « la relève de la Charte de la langue française dans tous les domaines où il est difficile, impossible ou inopportun d'intervenir par voie législative »¹. La Commission des États généraux a reçu le mandat de procéder à une refonte globale de la Charte de la langue française mais aussi la tâche d'émettre des recommandations concernant l'action gouvernementale en matière de langue. Se détacher des considérations strictement légales, c'est éviter de trop insister sur des questions comme la langue d'affichage pour aller vers ce qui n'a jusqu'à maintenant pas fait l'objet d'une attention suffisante. Ainsi, bien qu'il soit essentiel de considérer les impacts de la Charte et la pertinence de son maintien ou des modifications pouvant y être apportées, il serait risqué de s'y limiter. Dans un même ordre

¹ Énoncé de politique linguistique, Gouvernement du Québec (1996)

d'idée, nous tenons à prendre nos distances face aux priorités établies par le Parti québécois. La proposition à la source des États généraux fait explicitement mention de l'abolition de la loi 86 sur l'affichage et de l'amendement de l'article 72 de la Charte. Une telle insistance dissimule bien mal des intérêts partisans ayant peu à voir avec l'exercice d'analyse rigoureux devant précéder l'émission de recommandations.

Nous ne pouvons aussi nous limiter à la situation de la langue française. Évoquer la situation de notre langue commune, ses progrès et ses reculs, ses victoires et ses défaites, c'est implicitement s'intéresser à l'ensemble des langues. Parler de la qualité de la formation reçue par les Québécois demande également de prendre en considération cette variable. Nos positions se caractérisent donc par un souci envers l'ouverture linguistique et la qualité de la formation.

Au départ, nous nous attarderons aux questions générales liées au statut de la langue française et à l'existence de la législation linguistique. Nous aborderons ensuite la problématique de la qualité de la langue parlée et écrite des Québécois. La troisième section traitera des règles régissant l'accessibilité à l'enseignement dans les différentes langues et la quatrième section portera sur l'apprentissage des langues autres que le français et sur les exigences auxquelles font face les étudiants et travailleurs à cet égard. Finalement, nous ferons part de nos préoccupations face au traitement réservé à la langue française dans l'activité universitaire et scientifique, particulièrement en ce qui a trait aux publications et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Le texte sera suivi de la liste de nos propositions et recommandations.

Le statut de la langue française

Les Québécois francophones ont de toujours fait de la langue française une composante cruciale de leur identité. C'est probablement ce lien étroit entre la langue et notre essence même qui nous pousse, collectivement et individuellement, à accorder tant d'importance à sa protection et à sa valorisation. Il n'est donc pas surprenant que les débats entourant la langue soient de loin les plus émotifs et les plus déchirants.

Pendant une longue période de temps, les Québécois francophones se trouvent en situation d'infériorité par rapport à leurs concitoyens de langue anglaise. La communauté anglo-québécoise domine de nette manière l'économie et plusieurs secteurs névralgiques de la société, alors que les francophones ne bénéficient pas des mêmes opportunités en éducation et en emploi. Le visage de Montréal et de combien d'autres villes est anglophone. La barrière linguistique est à toute fin pratique infranchissable et l'on ne saurait employer avec plus de justesse l'expression « les deux solitudes ». Une volonté d'affirmation est bel et bien présente, mais il faut attendre le vingtième siècle pour véritablement en voir les impacts. À ce titre, on peut mentionner quelques exemples : Loi Lavergne sur l'utilisation du français par les entreprises d'utilité publique (1910); la Loi 63 pour promouvoir la langue française au Québec affiche pour la première fois la volonté de faire du français la langue du travail et de l'affichage public en plus d'imposer l'enseignement du français dans le réseau scolaire anglophone (1969); la Loi sur la langue officielle prolonge la Loi 63 pour réellement imposer le français dans l'affichage et établir des règles sur l'utilisation du français au travail, en plus de restreindre l'accessibilité à l'école de langue anglaise (1974). On ne saurait bien sûr attribuer à ces quelques lois tout le mérite du début du redressement de la situation du français au Québec. Nous considérons aussi comme un événement marquant la création en 1969 de

l'Université du Québec, qui élargit considérablement l'accessibilité des francophones à l'enseignement universitaire. Puis, c'est à la fin des années soixante-dix que cette volonté d'affirmation prend sa forme la plus achevée.

Le 26 août 1977, l'Assemblée nationale du Québec adopte la Charte de la langue française dans le but de « faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires »². Cette loi vient définitivement consacrer le statut de la langue française au Québec en imposant son usage dans l'administration et les affaires.

Suivant l'adoption de la Charte, des efforts considérables ont été déployés afin d'assurer la domination du français et la généralisation de son utilisation. Force est de constater que toutes ces actions ont permis des progrès remarquables. La composition du marché du travail a subi des modifications profondes, la disparité salariale entre anglophones et francophones a fondu et le français est devenu la principale langue d'usage dans les entreprises (bien qu'il faille apporter un bémol, l'utilisation du français variant en fonction de la composition linguistique de l'ensemble des employés). La très grande majorité des allophones fréquente maintenant l'école française et la connaissance du français chez ces derniers et chez les anglophones montre une impressionnante progression. La communication en français dans les services et les commerces est assurée et les restrictions sur la langue d'affichage donnent un visage francophone, particulièrement à Montréal. Nous pouvons être fiers de ces réalisations sans toutefois perdre de vue que la situation demeure fragile et que nous devons demeurer vigilants.

² *Charte de la langue française*, (1977)

Nous devons en effet reconnaître que les facteurs influençant les choix linguistiques subissent présentement des changements majeurs. Autrefois, les enjeux étaient principalement limités au Québec, dans un bras de fer entre deux langues pour la reconnaissance des droits de la majorité francophone. On voulait vivre en français au Québec et cela constituait une fin en soi. Aujourd'hui, sans avoir à remettre en question ce choix, nous sommes de plus en plus sensibles à l'importance de maîtriser d'autres langues tout en préservant et développant nos acquis. Cette préoccupation trouve écho dans plusieurs des récentes contestations de la Charte de la langue française, débat sur lequel nous reviendrons en parlant de l'accessibilité à l'enseignement de langue anglaise. C'est cette conscience nouvelle des tendances agissant sur le français qui doit diriger nos réflexions et nos actions.

Nous ne saurons jamais suffisamment insister sur l'importance du statut officiel et juridique d'une langue. C'est ce statut qui en influence le pouvoir d'attraction. En effet, une langue marginale, dominée et dont l'usage reste limité ne peut prétendre à réellement rejoindre et intéresser une majorité d'individus. La langue d'adoption et d'usage courant doit permettre l'ascension sociale et économique ainsi que la pleine participation à la vie sociale. C'est aussi sur la généralisation de l'utilisation d'une langue que reposent les efforts d'amélioration de sa qualité et, découlant de cela, l'amélioration de son statut social³. En bref, le statut officiel d'une langue est la condition minimale mais non suffisante à son progrès et à son épanouissement. À ce titre, nous réaffirmons l'importance cruciale de maintenir le statut du français comme seule langue officielle au Québec.

Une fois le statut de la langue française bien établi, il est pertinent de s'attarder à la question controversée des droits individuels et collectifs. En imposant un usage institutionnel et social

³ Jacques Maurais, *La qualité de la langue : Un projet de société*, Conseil de la langue française (1999)

généralisé du français, l'appareil législatif se trouve de fait à empiéter sur les droits individuels. En conséquence, les citoyens voient leurs choix restreints : restriction sur l'accessibilité à l'enseignement en anglais, restriction sur la langue d'affichage, restriction sur la langue à utiliser avec les collègues, etc. L'argument des « droits brimés » est repris de manière incessante par les opposants à la législation linguistique qui y voient une intrusion inacceptable de l'État dans leur vie privée. Pourtant, une fois établi que la défense du français est un enjeu important auquel nous devons nous attarder, il est impossible de considérer le projet autrement que comme un projet collectif. Nous faisons le choix de continuer à vivre en français au Québec et de cela découlent certaines contraintes. Il est impossible, en fixant une norme unique pour quelques millions d'individus, de prétendre à satisfaire tout un chacun. Nous adhérons au projet collectif de vivre en français au Québec et nous acceptons qu'en conséquence cela puisse limiter certains de nos choix. Nous reconnaissons également que l'initiative individuelle n'est pas suffisante et que l'État est l'intervenant le mieux placé pour faire vivre cet enjeu collectif.

La qualité de la langue française chez les élèves et les étudiants

Dans cette section, nous ferons part de nos préoccupations à l'égard de la maîtrise de la langue française chez les étudiants et les élèves, autant dans les écoles francophones que dans les écoles anglophones. Ajoutons qu'en abordant la question de la qualité de la langue chez les jeunes, nous ne pouvons passer sous silence le rôle et la formation des enseignants et des divers intervenants du milieu scolaire. Au départ, il convient de s'attarder aux divers diagnostics établis en regard de la qualité de la langue.

Le parcours scolaire est parsemé d'épreuves nous permettant de prendre la mesure du niveau de maîtrise atteint par les étudiants, sans compter toutes les études ayant voulu démontrer qu'il existait ou non des lacunes d'importance à ce niveau. Prenant la chose à rebours, on peut s'intéresser à la maîtrise de la langue française chez les étudiants universitaires, ces derniers ayant déjà complété un grand nombre d'années dans le système d'éducation. On pourrait présumer qu'à ce stade de leurs études, les étudiants ne devraient plus éprouver de trop grandes difficultés linguistiques. Les rares études existant sur ce sujet font pourtant état de résultats étonnants. La première étude a été réalisée en 1975 par Conrad Bureau et consiste en une analyse de la langue des étudiants de la Faculté des lettres de l'Université Laval. Après analyse des résultats, ce dernier mentionne qu'«étant donné le fort pourcentage d'erreurs d'orthographe et de morphosyntaxe [environ 80 % de l'ensemble des fautes], d'après les deux enquêtes, on peut conclure que la connaissance du français écrit n'est pas suffisante, dans la population étudiée, pour permettre d'entreprendre des études universitaires

sans difficulté ».⁴ Ces données vieilles de vingt-cinq ans pourraient par contre ne plus représenter la situation de manière valable. Ajoutons donc quelques données provenant d'un document de travail faisant état du rapport préliminaire d'une enquête menée à l'Université de Montréal en 1999-2000. On y apprend qu'il existe parmi les unités un large consensus voulant que l'institution mette en place des moyens visant à aider les étudiants de premier cycle à améliorer leurs compétences en français lu (70 %), écrit (92 %) et parlé (84 %)⁵. On peut aussi mentionner les résultats préliminaires d'une étude récemment menée, encore une fois à l'Université de Montréal, sur la perception qu'ont les étudiants de leurs besoins en terme d'aide à la maîtrise de la langue française. Il en ressort que de 4 à 30 % des étudiants disent éprouver souvent ou très souvent des difficultés en français. Cette proportion pourrait facilement augmenter puisque l'on ne considère que la perception des étudiants et non leurs besoins réels en terme de maîtrise de la langue.⁶

Les résultats de l'épreuve ministérielle de français du collégial permettent aussi de poser un jugement à une étape relativement tardive du cheminement académique. En 1996, 81,2 % des 13 500 personnes à avoir subi l'épreuve l'ont réussie, avec un résultat moyen de 71,6 %. Ce résultat apparemment positif mérite cependant d'être examiné de plus près. C'est sur le plan de l'organisation du texte que les étudiants sont allés chercher un maximum de points (moyenne de 78,5 %). On constate déjà une baisse quant au contenu du texte (moyenne de 74,2 %) mais c'est sur le plan des critères concernant la qualité de la langue que le bât blesse.

⁴ Cité par Jacques Maurais, *La qualité de la langue : Un projet de société*, Conseil de la langue française (1999), page 146.

⁵ Madelaine St-Jean, *Enquête : Orientation de la formation au premier cycle, Rapport institutionnel préliminaire*, Vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue (Université de Montréal) (2000), page 23.

⁶ Chantale Gamache et al., *Les besoins en français et en méthodologie des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal; Projet d'intégration pédagogique réalisé par des chargés de cours des unités de service FRA et EDP de la Faculté de l'éducation permanente; Bilan préliminaire* (2000), page 7.

En effet, la note moyenne pour ce critère n'est que de 62,9 % !⁷ Précisons que pour réussir l'épreuve, les étudiants doivent obtenir une note globale de 60 % et au moins 50 % pour chacun des critères susmentionnés... Il y a lieu ici de s'interroger non seulement sur le niveau des résultats de l'épreuve, mais également sur la signification de la réussite comme certification de la maîtrise de la langue française.⁸

De nombreux diagnostics ont été posés sur la maîtrise du français chez les élèves du niveau pré-collégial, ceci étant facilité par l'introduction en 1985-1986 par le ministère de l'Éducation d'épreuves uniques de français en sixième année du primaire et en cinquième année du secondaire. Les résultats sont décevants sur le plan de l'orthographe, de la syntaxe et de la ponctuation⁹ mais l'on note tout de même une amélioration sur le plan du fond. Une étude internationale vise elle à comparer la performance des élèves québécois de troisième secondaire à celle de leurs collègues français, belges et néo-brunswickois. Supérieurs sur le plan de la structure de texte, les élèves québécois n'obtiennent qu'une moyenne de 64,4 % dans les épreuves d'orthographe-grammaire, de 56 % pour le lexique et de 52,7 % pour la syntaxe. Dans les trois cas, les Français et les Belges font mieux qu'eux.¹⁰

Toutes ces études ne parviennent pas à déterminer de manière claire si la maîtrise des compétences linguistiques de base va en s'améliorant ou en se détériorant. Toutefois, elles signalent avec force les lacunes dont souffrent les élèves et étudiants québécois et ce, tout au long de leur cheminement.

⁷ « Quatre élèves sur cinq du collégial réussissent la nouvelle épreuve de français, langue d'enseignement et littérature », *Le Devoir*, 25 avril 1996.

⁸ Office de la langue française, *La place du français dans les activités des universités francophones* (1998), page 7.

⁹ Jacques Maurais, *La qualité de la langue : Un projet de société*, Conseil de la langue française (1999), page 98.

¹⁰ *Ibid*, pages 98 et 99.

Ces constatations sont particulièrement problématiques si l'on considère que les habiletés de communication et d'information (surtout les habiletés écrites) deviennent de plus en plus importantes dans toutes les sphères de notre activité, sous la pression de la francisation des entreprises et du développement de certains secteurs d'activité. Pour les étudiants universitaires, le problème est d'autant plus criant que le langage permet l'acquisition et la diffusion des connaissances. Sur le marché du travail, la maîtrise de la langue orale et écrite semble en voie de devenir le premier critère d'embauche¹¹ et les employeurs sont de plus en plus insatisfaits de la qualité de la langue d'usage au travail¹². De tels constats commandent une réflexion en vue de remédier à la situation.

Les mécanismes d'acquisition et de consolidation de la langue sont multiples mais c'est très certainement le système scolaire qui contribue le plus à façonner les qualités d'écriture et de lecture. Nous nous attarderons donc au rôle de l'institution scolaire. Les programmes de formation du primaire et du secondaire accordent une place importante à l'apprentissage du français, même que certains enseignants y consacrent quelquefois plus que le nombre d'heures exigé par le ministère de l'Éducation. Malgré cette emphase, les problèmes soulevés précédemment nous obligent à considérer de nouvelles approches.

D'abord, exposons notre conception de l'apprentissage du français. Cet apprentissage doit être considéré comme un projet global et continu du système d'éducation. Les différents ordres d'enseignement peuvent toutefois recevoir des mandats différents, ce que nous pouvons illustrer en parlant d'une part d'acquisition de la langue et d'autre part, de consolidation et d'amélioration continue de la langue. Une vision globale du processus

¹¹ Institut Hudson du Canada et Towers Perrin, *Vers l'an 2000 : Priorités et stratégies en ressources humaines : les gestionnaires canadiens sont-ils prêts ? : résultats d'un sondage sur les mesures adoptées par les organisations, face à l'évolution démographique et celle de la main-d'œuvre* (1991), page 2.

¹² Conseil du patronat, *La langue d'usage au travail : des améliorations s'imposent* (1992), page 1.

d'apprentissage demande d'établir un cheminement clair, qui dépasse les barrières des cycles et niveaux d'études. En conséquence, le ministère de l'Éducation devrait élaborer un plan de cheminement, allant de l'école primaire à l'université, qui permettrait de prendre un certain recul par rapport au cloisonnement en plus de faciliter la perception d'une vision d'ensemble de la situation et l'élaboration d'interventions globales et coordonnées. La création d'un tel plan vise en quelque sorte à établir la philosophie à la base de l'acquisition des compétences linguistiques.

Concrètement, il est essentiel de réaffirmer que la qualité de la langue, dans l'apprentissage et la vie de l'école, est la responsabilité de tous les intervenants du milieu. Le premier élément à considérer dans cette optique est la contribution des enseignants dans l'ensemble de leur tâche. L'acquisition des compétences linguistiques ne doit absolument pas se limiter aux cours de français, peu importe le niveau d'études. Cette acquisition doit devenir la base commune aux enseignements de toutes les disciplines. Nous invitons donc le gouvernement à clairement dicter cette ligne de conduite et à s'assurer que tous en tiennent compte.

Il apparaît que la majeure partie des difficultés qu'éprouvent les élèves et étudiants québécois relève des compétences de base du langage, à savoir la grammaire, la syntaxe, la ponctuation et le vocabulaire. Cette constatation est troublante dans la mesure où ces habiletés constituent les règles élémentaires à la base de toutes les formes d'expression du langage. Les approches pédagogiques ont considérablement varié au fil des ans. Il y eu une époque où l'acquisition des connaissances linguistiques était subordonnée aux besoins de la communication. Nous assistons cependant aujourd'hui à un retour vers une méthode davantage axée sur ces habiletés de base, qu'il faut enseigner de manière systématique (pour elles-mêmes). L'emphase sur l'expression de la parole demeure mais les autres aspects de la formation sont

aussi valorisés. Il est important de faire en sorte que, en ce qui concerne l'apprentissage du français, l'acquisition de ces habiletés cruciales soit l'objectif principal de la scolarité obligatoire et qu'au terme de cette scolarité, les élèves soient bien outillés pour continuer leurs apprentissages. Pour y parvenir, il serait important que les élèves aient bien plus souvent l'occasion de lire et surtout d'écrire (les élèves français rédigent environ un texte toutes les deux semaines alors que les jeunes québécois ne le font environ qu'aux deux mois !¹³). Nous sommes conscients des problèmes ainsi soulevés (augmentation de la charge de travail des enseignants) et nous invitons le gouvernement à entrevoir une réorganisation de la tâche professorale afin de permettre un usage plus étendu de cette pratique.

Le secteur professionnel et technique, au secondaire comme au collégial, ne doit pas non plus oublier ses responsabilités à l'égard de la langue française. Il est crucial que les élèves de ce secteur acquièrent non seulement la maîtrise générale de la langue, mais également le vocabulaire français propre à leurs champs d'études respectifs. Il en va d'une présence renforcée du français sur le marché du travail.

Le collège et l'université doivent poursuivre la consolidation des compétences linguistiques tout en introduisant les étudiants à des formes de plus en plus complexes de communication écrite. Ils ont même un rôle majeur à jouer au moment où les étudiants s'immergent dans le langage scientifique, traditionnellement dominé par l'anglais. L'acquisition de la terminologie de langue française peut s'effectuer par un contact avec les résultats de recherche diffusés en français, comme nous le verrons plus loin. De plus, nous encourageons fortement l'Office de la langue française et les établissements d'enseignement post-secondaire à accroître leur collaboration. L'Office, avec ses différentes ressources linguistiques dont le

¹³ Jacques Maurais, *La qualité de la langue : Un projet de société*, Office de la langue française (1999), pages 111 et 112.

Grand dictionnaire terminologique, peut favoriser l'acquisition de ce vocabulaire technique et scientifique. Nous voudrions ajouter un commentaire relatif à l'implication des universités dans l'apprentissage du français. L'institution universitaire ne devrait pas avoir à suppléer aux niveaux précédents du système d'éducation. Il n'est clairement pas de la responsabilité de ces dernières de mener à l'acquisition des bases du langage. Nous exprimons donc le souhait qu'un redressement de la situation permettra enfin aux universités de concentrer tous leurs efforts à l'accomplissement de leurs missions fondamentales, en ne conservant qu'un rôle de soutien et de support.

En parlant de qualité de la langue française, nous ne pouvons ignorer la question de l'enseignement du français langue seconde. Selon le Groupe de travail sur le système scolaire anglophone, le réseau continue à accorder une grande importance à l'apprentissage du français¹⁴, un enseignement dispensé obligatoirement depuis 1969. Le Conseil de la langue française rappelle de plus que 93 % des élèves inscrits dans les écoles anglophones reçoivent plus d'heures de cours de français que ce qui est prévu dans les programmes du primaire et du secondaire¹⁵. L'enseignement du français langue seconde, dispensé dès le début de l'école primaire, reçoit donc une attention qui mérite d'être soulignée. Il faut cependant effectuer un parallèle entre cet enseignement et les attentes de la société, définies par la Charte de la langue française. Les jeunes anglophones doivent, au terme de leur scolarité obligatoire, maîtriser suffisamment le français pour pouvoir vivre et travailler au Québec. Ils font de plus face aux mêmes exigences que les francophones, à savoir une demande croissante d'habiletés de communication de grande qualité. C'est donc dire qu'ils ne doivent pas seulement connaître la langue française (ce qui est le cas d'un nombre croissant d'anglophones,

¹⁴ Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone, *Rapport au ministre de l'Éducation du Québec* (1992), page 13.

¹⁵ Mentionné par Jacques Maurais, *La qualité de la langue : Un projet de société*, Office de la langue française (1999), page 119.

soulignons-le); ils doivent la maîtriser. Dans ce contexte, il est nécessaire d'insister sur le français écrit et moins sur le français oral, sans toutefois négliger cet aspect. Ajoutons que les contacts entre francophones et anglophones sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui et que ces derniers ont donc plus souvent l'occasion de mettre en pratique leur conversation.

Après avoir parlé d'apprenants, de méthodes et de philosophie, il convient de réfléchir à la formation reçue par ceux et celles en charge de la réalisation de cet apprentissage : les enseignants. Nous ne disposons pas de données faisant état de la maîtrise du français chez les enseignants déjà en poste. Nous pouvons cependant nous intéresser à la maîtrise du français chez les étudiants en sciences de l'éducation et à la formation qu'ils reçoivent en ce domaine.

En 1996, Gilles Bibeau, professeur de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, disait des compétences linguistiques de ses étudiants que « seulement 15 % d'entre eux sont très bons en français et mériteraient un A; 30 % sont bons avec un B; 15 % sont moyens (C) et les autres sont carrément médiocres (D et E). Ces trois dernières catégories font corriger leurs travaux par leurs pairs »¹⁶. Voilà qui en dit long... Malgré ces problèmes, la réforme des programmes de formation initiale des maîtres a vu l'importance accordée à l'apprentissage du français diminuer. Nous comprenons mal ces changements alors que les enseignants doivent servir de référence et de modèle. Comment peut-on s'attendre à ce que la transmission des connaissances linguistiques puisse s'effectuer dans de telles conditions ? Nous déplorons le fait que les futurs enseignants ne reçoivent pas une formation adéquate et à la hauteur de leurs responsabilités futures et il faudra dans l'avenir s'assurer que la formation initiale des maîtres soit mieux arrimée aux attentes du système d'éducation et de la société. De plus, si nous voulons que l'apprentissage du français

¹⁶Cité par Jacques Maurais, *La qualité de la langue : Un projet de société*, Conseil de la langue française (1999) page 127.

devienne réellement la responsabilité de tous les intervenants du cadre scolaire, il est impératif que l'ensemble des enseignants bénéficie d'une formation linguistique solide et que des mesures concrètes soient mises en place afin de s'assurer de cette maîtrise du français, autant chez les futurs maîtres que chez ceux déjà en place.

L'accessibilité à l'enseignement de langue anglaise

En 1974, l'adoption de la Loi sur la langue officielle restreint l'accès à l'école anglaise aux seuls élèves qui connaissent suffisamment cette langue. Trois années plus tard, la Charte de la langue française est adoptée et fait du français la langue d'enseignement des classes maternelles et des écoles primaires et secondaires, sous réserve de quelques exceptions prévues à même la Charte.

Le chapitre de la Charte sur la langue d'enseignement poursuit plusieurs objectifs, que nous pouvons énoncer sommairement. D'abord, il préserve le droit historique des anglophones à recevoir l'enseignement primaire et secondaire dans leur langue. Ce droit n'a à notre connaissance jamais été remis en question et nous considérerions totalement déplacé de le faire. Le Québec fait la promotion de la défense des droits linguistiques et il irait à l'encontre de ses propres principes en agissant ainsi. Ensuite, il fait de l'école un instrument d'intégration des nouveaux arrivants. L'institution scolaire participe de cette manière à l'effort collectif visant à faire du français la langue d'usage dans toutes les sphères d'activités de la société. Finalement, il oblige les francophones et toute autre personne n'ayant pas reçu sa scolarité en anglais à envoyer leurs enfants à l'école de langue française.

Le dernier bilan de la situation linguistique dans le secteur de l'éducation remonte à 1997-1998 et a été réalisé par le ministère de l'Éducation du Québec¹⁷. Nous sommes en mesure de constater que le visage linguistique du réseau scolaire a bien changé. En 1976-1977, 83,4 % des élèves du primaire et du secondaire étudiaient en français, une proportion qui devait augmenter pour atteindre 90,0 % en 1997-1998. Les raisons principales à la base de ce

¹⁷ www.meq.gouv.qc.ca, *Bulletin statistique de l'éducation*, Ministère de l'Éducation, no.10, mars 1999.

changement sont les nouveaux critères d'admissibilité de la Charte, les facteurs démographiques et le choix volontaire d'étudier en français. De plus, les allophones comptent maintenant pour une bonne part des effectifs du réseau francophone. L'impact de la Charte est encore plus manifeste si l'on considère la proportion d'allophones fréquentant l'école française. En 1976-1977, 20 % d'entre eux le faisaient. En 1997-1998, la proportion a grimpé à 80 % ! Nous pouvons ajouter qu'une certaine quantité d'enfants anglophones admissibles à l'enseignement en anglais fréquentent malgré tout l'école française, l'augmentation ayant été particulièrement importante entre 1977 et 1982.

L'impact de la fréquentation de l'école française chez les allophones peut se mesurer à partir des taux de transfert linguistique vers le français ou l'anglais. On remarque qu'en 1983-1984, les transferts vers le français ne comptaient que pour 21 % de l'ensemble des transferts des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. La situation a progressé de manière remarquable, alors que l'égalité était atteinte en 1994-1995, avant que les transferts vers le français ne prennent le dessus pour s'établir à 53,3 % en 1997-1998, en constante progression. C'est donc dire que de plus en plus d'allophones adoptent le français comme langue d'usage à la maison. Les résultats précédents illustrent l'impact positif de l'adoption de la Charte de la langue française.

Les données sur la fréquentation des collèges donnent quant à elles un aperçu de l'effet du retour au libre choix de la langue d'enseignement. Au début des années 1980, seuls 15,6 % des allophones inscrits au collégial l'étaient dans une institution francophone. Cette proportion a ensuite pratiquement triplé pour atteindre un sommet de 45,5 % en 1994 avant de redescendre légèrement pour se stabiliser et s'établir à 43,1 % en 1998, après cinq ans de stagnation. Les francophones fréquentent quant à eux les collèges d'enseignement de langue

française dans une proportion de 94,7 % alors que les anglophones ne sont que 4,8 % à les imiter et à étudier en français au collège. On constate que lors du passage au collégial, ce sont les allophones qui ont le plus tendance à changer de langue d'enseignement pour aller vers l'anglais. Il importe cependant d'ajouter que le taux de mobilité linguistique vers le français des élèves allophones du collégial est supérieur au taux de mobilité vers l'anglais depuis 1996. À l'université, la situation est semblable alors qu'en 1997, 62,6 % de la mobilité s'effectuait en faveur du français. Bref, malgré un plafonnement de la fréquentation des établissements collégiaux francophones par les allophones, l'augmentation de la proportion des transferts linguistiques s'effectuant vers le français va en augmentant.

Malgré ces progrès, de nombreuses personnes demeurent insatisfaites et revendiquent un durcissement des conditions d'accessibilité en étendant les restrictions à l'enseignement collégial. La députée Rita Dionne-Marsolais a même été jusqu'à affirmer qu'il fallait absolument obliger les immigrants à envoyer leurs enfants dans les cégeps francophones¹⁸. Nous sommes opposés à cette mesure. Il apparaît douteux de continuer à imposer l'enseignement en français une fois la scolarité obligatoire terminée. De plus, étendre l'obligation aux allophones seulement constituerait une forme de discrimination inacceptable.

Des échos de protestation se font également entendre du côté des parents francophones. Récemment, de retentissantes histoires de procès ont défrayé la manchette. Afin de permettre à leurs enfants d'acquérir au plus vite une maîtrise convenable de la langue anglaise, des parents contestent l'interdiction qui leur est faite de les envoyer à l'école anglophone. Une telle possibilité nous semble dangereuse considérant l'importance de l'institution scolaire pour le maintien du français.

¹⁸ « Sondage : les Québécois prônent le statu quo linguistique », Pierre O'Neill, *Le Devoir*, 5 mai 2000.

En fait, le rôle des restrictions à l'accessibilité à l'école de langue anglaise ne peut se comprendre qu'en considérant la Charte de la langue française dans son ensemble et en essayant d'imaginer la logique à la base de son élaboration. Il s'agit d'une loi, bien entendu, mais aussi d'un grand projet dont l'objectif est, nous l'avons déjà mentionné, de faire du français la langue officielle de l'État québécois et celle de tous ses citoyens. Partant de ce principe affirmant que le français est la langue à défendre, valoriser et promouvoir, il faut considérer tous les champs significatifs et influents de l'activité sociale (administration, travail, enseignement, communications, commerce et affaires) et préciser que la langue française y est d'usage normal et prépondérant. C'est par l'utilisation du français dans toutes ces importantes activités sociales que nous pouvons en arriver à notre objectif final, c'est-à-dire une société où le statut du français est assuré. Remettre en question l'interdiction faite aux francophones de fréquenter l'école de langue anglaise, c'est porter une atteinte grave à l'équilibre de la situation linguistique. Il est cohérent que la langue principale d'enseignement soit également la langue de l'administration, du commerce, etc. Si de plus en plus d'élèves francophones ou allophones commencent à fréquenter l'école de langue anglaise, cela portera un dur coup aux fondements mêmes de la Charte, en plus d'aller à l'encontre de notre souhait de voir la qualité générale de la langue française aller en s'améliorant. Nous nous opposons donc catégoriquement à ce que l'accessibilité à l'école de langue anglaise soit laissée au choix des parents.

Il est une autre question que nous souhaiterions soulever. Une faille législative permet actuellement de contourner les contraintes imposées par la Charte. En inscrivant leur enfant un an dans un établissement anglophone privé non reconnu aux fins de subventions par le ministère de l'Éducation, les parents francophones peuvent par la suite faire en toute légalité

une demande d'admissibilité à l'école de langue anglaise. Cette situation doit immédiatement être corrigée.

Nous sommes tout de même sensibles aux préoccupations des parents souhaitant que leurs enfants maîtrisent mieux la langue anglaise. L'abolition des restrictions à l'accessibilité constitue cependant une mesure démesurée par rapport aux objectifs visés. Nous reviendrons dans la prochaine section sur les questions relatives à l'apprentissage de l'anglais.

L'apprentissage des autres langues

Par le passé, la FAÉCUM a à de nombreuses reprises souligné l'importance pour les étudiants universitaires de posséder une maîtrise adéquate de la langue anglaise. Alors que nous poursuivons notre réflexion sur la place du français dans nos activités, il serait fâcheux de ne pas aborder la question de l'apprentissage des autres langues et de leur nécessaire cohabitation avec le français.

Un grand nombre d'étudiants subissent un choc en débutant leurs études universitaires. Tout habitués qu'ils étaient à effectuer la très grande majorité de leurs lectures en français, ils se retrouvent dans un milieu où les pratiques sont bien différentes. Quiconque est familier avec la situation des étudiants et fréquente les institutions universitaires est conscient des problèmes que cela soulève. Combien de fois avons-nous vu de patients étudiants faire leurs lectures un dictionnaire anglais-français sur les genoux ? Combien de plaintes envers des professeurs qui distribuaient la presque totalité de leurs textes de référence en anglais ? Il faut se rendre à l'évidence, une bonne part des étudiants qui entreprennent leurs études universitaires ne possèdent pas une maîtrise suffisante de l'anglais et doivent par leurs propres moyens tenter de surmonter cette lacune. L'importance d'une bonne connaissance de l'anglais dépasse cependant le cadre des cours et s'explique également par le fait qu'elle permet aux étudiants d'enrichir leur formation par un accès accru aux ressources documentaires et aux expertises étrangères.

Les demandes en faveur d'une amélioration de la maîtrise de la langue anglaise découlent aussi d'une intensification des communications avec l'extérieur du Québec dans le cadre des échanges commerciaux. Ainsi, l'utilisation de l'anglais au travail n'est plus le fait de la domination des anglophones dans ce domaine, mais plutôt l'ambition des entreprises

québécoises de prendre leur place sur les marchés internationaux où l'anglais domine les communications¹⁹. Cette situation est problématique puisqu'il devient de plus en plus fréquent de devoir utiliser l'anglais au travail, mais dans la mesure où ces changements sont inévitables, cela crée de nouveaux besoins en terme de formation des futurs travailleurs.

Nous pouvons de plus ajouter que la connaissance de l'anglais donne aux Québécois un avantage intéressant. La maîtrise de plusieurs langues augmente les possibilités de communication et la très grande majorité des Canadiens anglais et des Américains ne bénéficient pas de cet avantage qui peut en bout de ligne constituer pour le Québec une source majeure d'attrait économique.

Nous constatons cependant un décalage important entre les capacités et les exigences et opportunités actuelles. Il apparaît que le régime d'apprentissage de la langue anglaise échoue pour bien des gens à permettre l'acquisition d'un anglais fonctionnel. Face à ces demandes croissantes, plusieurs solutions peuvent être envisagées.

Le Parti libéral du Québec vient d'officialiser sa position à cet égard. Il propose maintenant de devancer l'apprentissage de l'anglais à la première année du primaire. Il nous semble que cette idée est risquée. Nous posons que l'apprentissage du français doit constituer une priorité absolue et qu'à ce titre, l'apprentissage de la langue officielle doit primer sur celle de l'anglais. Les impacts de cette mesure sont par ailleurs difficiles à évaluer. Le réputé linguiste français Claude Hagège prononçait récemment une allocution sur le thème du multilinguisme en Amérique du Nord. Il posait une sévère mise en garde envers cette mesure en rappelant le contexte particulier du Québec et les dangers qui guettent ici la langue française. Claude Hagège s'était déjà prononcé en faveur d'un bilinguisme précoce dans le

¹⁹ www.mri.gouv.qc.ca/rapport_spl/evolution.html, *Les défis de la langue française à Montréal et au Québec au XXI^e siècle : constats et enjeux*, Groupe de travail ministériel pour un plan d'action en vue de promouvoir et de

contexte européen, mais pas pour l'anglais, dont il proposait d'introduire l'apprentissage seulement au niveau du secondaire, en raison de la prépondérance de cette langue à l'échelle mondiale²⁰. Il insistait aussi sur l'importance d'asseoir l'apprentissage de l'anglais sur une bonne maîtrise du français. Peu après, un professeur de linguistique et traduction de l'Université McGill, Patrick-André Mather, remettait vivement en question les arguments avancés par Hagège²¹. Il serait difficile pour nous de réussir à trancher dans un débat de linguistes, mais compte tenu de l'importance que nous accordons à l'atteinte d'une maîtrise adéquate du français et parce que nous croyons que le contexte particulier du Québec (incluant la nécessité de réussir l'intégration en français des allophones) a effectivement un poids majeur, nous rejetons la proposition des libéraux québécois. La solution se trouve probablement plutôt du côté d'un renforcement du régime actuel d'enseignement de la langue anglaise.

Il n'est donc pas question de devancer le début des cours d'anglais mais d'en améliorer la pertinence et le contenu. La formation actuelle met une grande emphase sur les capacités de communication en s'intéressant trop peu aux habiletés linguistiques de base. C'est un peu la même chose que l'on pouvait autrefois reprocher à l'enseignement du français langue maternelle. Bien que l'aspect communication soit très important, il conviendrait de s'attarder de manière plus soutenue à l'enseignement systématique des habiletés de base et à la pratique des compétences en lecture. Il serait donc approprié que le ministère de l'Éducation se penche sur cette question.

maintenir le caractère français de Montréal et d'assurer la vitalité et la qualité de la langue au Québec (2000).

²⁰ Mentionné par Jacques Maurais, *La qualité de la langue : Un projet de société*, Conseil de la langue française (1999), pages 122 et 123.

²¹ Claude Hagège : hypothèses peu convaincantes, Patrick-André Mather, *Le Devoir*, 4 octobre 2000.

Dans une perspective de révision de la formation en langue anglaise, il serait également pertinent que le ministère de l'Éducation explore les différentes méthodes pédagogiques appliquées à l'enseignement de l'anglais, afin de déterminer laquelle serait la plus appropriée au contexte québécois et aux différents sous-groupes qui fréquentent le système scolaire. Il faut en effet considérer sérieusement la problématique de l'enseignement de l'anglais aux nouveaux arrivants, qui se trouvent à ce moment de leur formation dans une situation difficile où le français possède pour eux à peine plus de familiarité que l'anglais, sinon moins. Il faut aussi tenir compte des différences de familiarité avec la langue anglaise entre les Québécois des différentes régions de la province.

Nous terminerons cette section en glissant quelques mots sur l'apprentissage des langues autres que le français ou l'anglais. La pratique de l'enseignement de ces langues est loin d'être systématique. Quelques jeunes fréquentant les institutions privées se voient offrir de telles formations mais la majorité des élèves n'y ont pas accès. Au mieux, un cours de langue pourra au collégial être substitué à un cours d'anglais. Il serait intéressant d'étendre cette possibilité à tous les élèves, dès le secondaire ou le collégial. La maîtrise d'une troisième langue rehausserait le niveau culturel de la formation des jeunes québécois. Nous rappelons cependant notre constante préoccupation : cet enrichissement des compétences linguistiques ne doit en aucun lieu nuire à l'apprentissage du français.

Le français dans l'activité universitaire et les nouvelles technologies

La place du français dans l'activité universitaire et scientifique est une préoccupation de premier ordre pour la FAÉCUM. Comme nous l'avons mentionné en introduction, nous nous intéressons de près aux travaux entourant l'élaboration prochaine d'une politique linguistique institutionnelle à l'Université de Montréal. Un telle politique visera à encadrer l'utilisation du français dans les activités de l'Université, notamment sur les plans de la communication entre étudiants et professeurs, de la maîtrise du français par les membres de la communauté, de l'achat des ressources de référence, etc (du moins nous l'espérons). Il faut noter qu'aucune université québécoise ne possède une telle politique, bien que l'Office de la langue française ait recommandé au gouvernement d'user de son autorité morale pour s'assurer que les institutions universitaires se dotent de ce genre de réglementation²². Nous reprenons cette recommandation de l'Office en invitant le gouvernement à fortement inciter les universités à se doter d'une politique linguistique institutionnelle qui tienne tout de même compte de leur milieu d'action particulier.

Cette problématique dépasse cependant largement le cadre institutionnel et interpelle directement quiconque s'intéresse à la situation du français au Québec. Au départ, replaçons le français dans ce monde très particulier qu'est l'institution universitaire en considérant les exigences linguistiques énoncées par le milieu et l'apport de la recherche et de la publication pour la survie de la langue française.

²² Office de la langue française, *La place du français dans les activités des universités québécoises francophones* (1998), page 5.

La poursuite d'études universitaires ne peut être envisagée sans une connaissance minimale (au premier cycle) et optimale (aux cycles supérieurs) de la langue anglaise. La nature des travaux menés à l'université suppose une nécessaire ouverture linguistique, essentielle à l'acquisition et à la diffusion d'un savoir fort étendu. Cette obligation ne doit cependant pas nous faire perdre de vue l'importance d'une présence solide de la langue française dans les activités universitaires. Rappelons d'ailleurs la piètre qualité du français chez les étudiants. Bien qu'il ne soit pas de la responsabilité de l'université d'apprendre à ses étudiants à conjuguer des verbes ou à placer des virgules au bon endroit, le gouvernement devrait supporter les initiatives visant à augmenter la maîtrise du français chez les étudiants, puisque ces déficits résultent des carences des autres paliers du système d'éducation.

Ensuite, et comme le souligne l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), la langue française risque de s'appauvrir, de se marginaliser, si elle ne reste pas au cœur de la production scientifique et de l'innovation²³. Le français profite d'une recherche abondante qui lui insuffle un dynamisme, qui lui permet de progresser. La recherche et la création génèrent le langage. Également, nous pouvons souligner que les demandes de maîtrise de la langue française ne sont pas indépendantes de la question de la diffusion des résultats de recherche, étant donné l'interdépendance de ces activités avec les activités d'enseignement. En dressant un portrait de la situation des publications scientifiques francophones, on peut fortement douter de la reconnaissance de cet important principe.

L'anglais est en effet, et de loin, la langue dominante des sciences et de la recherche. 95 % des 925 000 articles scientifiques publiés dans le monde le sont en langue anglaise. De ce

²³ www.aupelf-uref.org/program/sciefra/sciefra.htm, *Programmes et réalisations : Présentation*, Agence universitaire de la Francophonie (1998).

nombre, seulement environ la moitié proviennent de pays anglophones²⁴. Voilà qui en dit long sur le pouvoir de cette langue en sciences à l'échelle mondiale. À vrai dire, la présence de l'anglais est à ce point forte que les professeurs et étudiants ne se donnent même plus la peine de chercher des références de langue française ! On dit de l'anglais qu'il devient le nouveau latin, langue universelle de la connaissance. Maintenant, qu'en est-il de la langue des publications québécoises ?

Les différentes évaluations ont de quoi laisser bouche bée. Dans le secteur des sciences naturelles et du génie, la proportion des articles publiés en français varie entre 1,8 % et 7,0 %, dépendant de la méthode de recension utilisée. Dans le secteur des sciences humaines et sociales, réputé pour être moins anglicisé, la proportion d'articles en langue française ne s'élève qu'à 16,4 %. Ajoutons que même la France n'échappe pas à ce phénomène. Pour les deux secteurs d'activités précédemment mentionnés, les proportions d'articles publiés en français ne sont que de 13,28 % et de 35,79 %²⁵. La réalité est que les pressions à la publication en langue anglaise sont fortes. Le rayonnement implique de rejoindre le plus de collègues possible, ce qui est évidemment plus facile en utilisant une langue dont la connaissance est commune à la totalité de ceux-ci. Il s'agit également d'une question de gros sous, puisque sans grande portée des résultats de recherche (comprendre : lorsque publié en français), point de subventions. Face à l'effet potentiellement dévastateur de cette situation sur le dynamisme de la langue française et sur la qualité de la langue des étudiants et des scientifiques (la faible production scientifique francophone se trouvant de fait à limiter la diffusion, l'acquisition et le développement du français scientifique), nous nous devons absolument de réagir.

²⁴ www.chronicle.com/weekly/v47/i02/02a07301.htm, Burton Bollag, *The new latin : English dominates in academe*, The Chronicles of Higher Education, September 8, 2000.

L'étudiant entre aussi en contact avec le français scientifique par le biais des manuels utilisés par ses enseignants comme support à la prestation de cours. On observe à la lecture d'une étude du Conseil de la langue française des différences notables d'avec la situation des publications de périodiques. En effet, pour l'ensemble des cours échantillonnés, l'ouvrage exigé est en français près de deux fois sur trois. La situation est cependant bien différente d'un secteur d'études à l'autre. En sciences naturelles et appliquées, plus de la moitié des cours se servent uniquement d'ouvrages en anglais. En considérant les cours qui exigent la lecture de manuels dans les deux langues (anglais et français), la proportion de cours où la lecture d'au moins un ouvrage en anglais est exigée s'élève à 62,6 %. En sciences sociales et humaines, 84,1 % des cours n'exigent que la lecture d'ouvrages en français et 15,9 % au moins la lecture d'un ouvrage en anglais²⁶. Ces résultats ont cependant de quoi étonner n'importe quel étudiant, peu importe son domaine d'études. Une importante proportion des plaintes concernant l'utilisation de manuels obligatoires de langue anglaise provient de départements comme science politique, sciences économiques et psychologie. Nous aurions donc fortement tendance à remettre en cause les conclusions de cette étude, d'autant plus qu'elle date d'il y a maintenant presque dix ans.

Dans une optique d'intervention, deux champs d'action doivent selon nous être explorés. D'une part, il faut chercher à augmenter l'accessibilité à la littérature de langue française déjà existante. D'autre part, il faut stimuler la production de cette littérature.

²⁵ Benoît Godin, *Parle, parle, jase, jase : l'utilisation du français dans les communications scientifiques*, Actes du colloque Le français et les langues scientifiques de demain, Conseil de la langue française (1996), pages 55 à 68

²⁶ Conseil de la langue française, *La situation du français dans l'activité scientifique et technique* (1991), page 27.

Comme nous l'avons vu, la production francophone mondiale demeure très limitée en comparaison avec les travaux publiés en langue anglaise. Même l'accessibilité à ce qui existe peut être considérée comme problématique. Au départ, des efforts de valorisation de la littérature scientifique francophone devront être accomplis à l'attention des étudiants et professeurs québécois. En effet, comment assurer un dynamisme et un essor à la publication scientifique de langue française si les personnes auxquelles elle s'adresse n'y portent même pas attention ?

Après avoir effectué ce travail de sensibilisation, il faut concrètement augmenter l'accessibilité aux travaux francophones déjà publiés. L'AUF, travaillant à la création d'un espace scientifique francophone mondial, est à la source d'intéressantes initiatives en ce domaine. Ses programmes de recension de la littérature francophone et de promotion des travaux émanant des pays du Sud constituent une base de développement qui pourrait être exploitée avec profit. En prenant appui sur les nouvelles formes de communication, les membres de l'AUF pourraient permettre la diffusion et la consultation des versions intégrales de leurs publications et ressources documentaires. On assisterait ainsi à la création d'un véritable espace virtuel (« *information common* ») consacré à la littérature scientifique francophone. Bien entendu, un tel développement ne peut s'effectuer qu'en respect avec les règles de propriété intellectuelle et de droits d'auteur. L'augmentation de la diffusion et de l'accessibilité des publications francophones doit en effet conduire en définitive à une augmentation des moyens dont disposent les scientifiques pour diffuser les résultats de leurs travaux. Nous invitons donc le Québec à prendre appui sur les réalisations déjà existantes pour créer cet espace scientifique francophone et en assurer la vitalité. Il faudra par la suite supporter la diffusion de la recherche québécoise, par le biais de cette plate-forme ou de tout autre moyen jugé pertinent, pour contribuer aux efforts de partage et de collaboration. Notons

que cette meilleure diffusion des travaux québécois se trouvera par le fait même à rendre plus attrayante la publication de documents en français.

Dans le domaine de la création, les choix linguistiques sont largement dictés par la domination des journaux et périodiques de langue anglaise. La moitié des 100 000 journaux scientifiques publiés dans le monde sont en langue anglaise. De ce nombre, on peut tirer un noyau dur d'éminentes publications, environ 4000, qui servent de références principales dans les fichiers de recension²⁷ et qui possèdent un poids déterminant dans le choix d'une langue de publication. Plus du deux tiers d'entre elles sont en langue anglaise. Nous pouvons donc penser que le français scientifique souffre de la présence d'un trop petit nombre de revues et journaux d'envergure internationale de langue française. Nous pouvons encore une fois mentionner l'AUF comme exemple d'initiative dans ce domaine. L'Agence publie quatre grandes revues pluridisciplinaires de synthèse qui permettent de diffuser les résultats de la recherche francophone. Le Québec, pourvoyeur de fonds de l'AUF, devrait voir à la poursuite de tels travaux en suggérant la création de publications semblables dans tous les autres grands domaines de la connaissance. Il est toutefois important que les efforts de création de nouvelles publications scientifiques ne se limitent pas au rôle et aux actions de l'AUF. Le gouvernement devrait supporter toutes les initiatives québécoises ou de collaboration internationale visant la création de support à la diffusion de la littérature francophone.

Une meilleure diffusion de la littérature scientifique francophone et une plus grande reconnaissance de ces publications devraient avoir un impact positif sur la quantité d'articles rédigés en français. D'autres actions plus directes pourraient cependant être entreprises, en

ciblant directement les rédacteurs. S'il n'est pas envisageable de contraindre les scientifiques à publier en français, il est possible de leur fournir de bons incitatifs. Ainsi, il serait intéressant que le Québec récompense, par l'octroi de bourses ou de subventions, la valeur des travaux publiés en français. Différents prix pourraient être attribués pour chaque secteur d'études. Il est important, nous le soulignons, que l'excellence des travaux soit un critère au même titre que la langue de publication. En effet, si les scientifiques de renommée ont tendance à publier en anglais, il ne faudrait pas récompenser des travaux de moindre envergure uniquement sur la base de la langue de publication. Nous n'affirmons pas que seuls les chercheurs peu expérimentés ou en début de carrière publient en français, mais il s'agit d'une variable qui doit être prise en considération. Il serait alors possible de créer des prix différents pour distinguer les rédacteurs selon l'étape de leur carrière.

Après ces interventions portant sur la publication d'articles de périodique, revenons à la situation des manuels de référence. La demande de manuels en langue française est grande et les étudiants ne manquent pas de le rappeler. Or, le choix porte souvent sur des manuels de langue anglaise et ce, pour plusieurs raisons : habitudes des professeurs, mauvaise connaissance des ouvrages disponibles, inexistence d'ouvrages en français dans certains domaines, etc. Il est déjà de pratique de recenser les ouvrages disponibles afin d'accroître l'éventail des choix à la disposition des enseignants. Ces efforts doivent cependant être beaucoup plus systématiques. En ce sens, le ministère de l'Éducation est invité à créer et maintenir à jour une liste exhaustive de tous les ouvrages francophones pouvant être utilisés dans les cours universitaires. Cette liste devra régulièrement être communiquée aux institutions universitaires et aux enseignants.

²⁷ Claude Truchot, *La langue française en sciences un cas de figure : La situation linguistique des sciences en France*, Actes du colloque Le français et les langues scientifiques de demain, Conseil de la langue française

La production de matériel de référence demande un investissement important, que ce soit en temps ou en argent. Il importe dès lors de tout mettre en œuvre pour favoriser la création de ce type d'ouvrage. Nous invitons donc le gouvernement à fournir aux producteurs, éditeurs et diffuseurs de manuels scientifiques des conditions financières avantageuses. Cet effort de production devra être accompagné d'un support à la diffusion des productions québécoises vers les marchés étrangers, afin de stimuler la demande d'ouvrages en français et d'accroître le partage et la collaboration entre intervenants du monde universitaire francophone. Les presses universitaires peuvent également jouer un rôle à ce niveau. Elles produisent et diffusent déjà, en collaboration avec différentes maisons d'édition, un bon nombre d'ouvrages en français (incluant des périodiques thématiques). Par leur mission de diffusion des résultats de la recherche, elles peuvent contribuer au rayonnement du français scientifique. Il faudrait donc supporter l'activité des presses universitaires afin de leur permettre de mieux diffuser en français le résultat des travaux menés à l'université.

Il nous semblerait vain de parler de diffusion de la littérature scientifique francophone sans évoquer la question du transfert des connaissances vers la société. Cet aspect des missions universitaires est crucial puisqu'il permet aux universités de rendre à la société les investissements consentis dans l'enseignement supérieur. Le transfert des connaissances contribue aussi à l'établissement d'une culture de valorisation de la science, elle-même à la source d'une augmentation des attentes sociétales envers la qualité et la quantité d'information transmise. Afin de sensibiliser les Québécois à l'importance de la recherche en français, nous souhaitons donc que soit améliorée la diffusion des résultats du travail scientifique vers la société. Peut-être assisterons-nous ainsi à une prise de conscience

collective de l'importance de bénéficier d'une recherche francophone dynamique et de qualité.

Pour clore cette section sur le français dans les activités universitaires, nous glisserons quelques mots sur l'informatique et les technologies de l'information et de la communication. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la langue anglaise occupe une place très importante. À l'université, un peu plus de 73 % des logiciels recensés sont utilisés exclusivement en langue anglaise. On observe encore une fois des différences disciplinaires, alors que l'utilisation de logiciels de langue anglaise est plus fréquente dans le domaine des sciences pures et appliquées que dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines²⁸. Les étudiants sont donc fréquemment en contact avec la langue anglaise lorsqu'ils utilisent les outils informatiques. Puisque les universités ne sont pas soumises aux politiques à incidence linguistique du gouvernement du Québec, elles négligent souvent de mettre à la disposition de leurs étudiants et de leur personnel les logiciels en version française. Ceci a comme conséquence de ne pas augmenter la demande de logiciels en français. Les universités doivent d'abord prendre conscience du problème puis collaborer davantage lorsque vient le temps de planifier les achats de matériel informatique. Cette collaboration accrue permettra de faire pression sur les fabricants de logiciels afin que ces derniers produisent plus fréquemment et plus rapidement des versions françaises de leurs produits.

L'élaboration et l'utilisation de plus en plus fréquente des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont aujourd'hui considérés comme un problème majeur pour la survie de la langue française, puisque l'anglais domine de manière nette ce secteur d'activités. Il convient cependant de souligner que ces nouveaux modes de communication ne

²⁸ Robert Globensky, *Rapport : Situation des logiciels en français dans un échantillon d'universités francophones du Québec*, Office de la langue française (1996).

possèdent pas d'identité linguistique propre. Ce ne sont après tout que des véhicules. Il apparaît donc peu productif de simplement s'apitoyer sur l'écrasante domination de l'anglais. Nous devons réaliser toutes les opportunités que nous offre internet pour la diffusion et le rayonnement de la langue française. En ce sens, les universités peuvent contribuer de manière remarquable à la francisation du monde virtuel en utilisant ces outils pour diffuser le plus d'information possible. Nous rappelons aussi le grand potentiel de ces technologies pour le partage et la diffusion du français scientifique.

Conclusion

Nous avons donc présenté ici le fruit de nos réflexions sur la situation du français au Québec depuis la perspective d'un groupe actif dans le domaine de l'éducation.

Depuis son adoption, la Charte de la langue française a sans conteste eu un impact immense sur l'utilisation des langues dans la société québécoise. Il suffit de mentionner en exemple les progrès immenses accomplis par la langue française sur le marché du travail et en éducation. La très grande majorité des Québécois peut maintenant travailler en français. La fréquentation de l'école française par les élèves allophones et francophones a transformé le visage linguistique de la société et contribue de belle façon à une augmentation des transferts linguistiques en faveur du français. Nous convenons cependant que la prudence reste de mise. Le français fait aujourd'hui face à de nouvelles pressions qui commandent de travailler à la préservation des acquis.

Malgré tous ces développements, il est de multiples problématiques que nous avons voulu soulever à l'occasion des États généraux. Ainsi, la qualité du français nous semble un grave problème auquel il est impératif d'accorder une grande importance. Nous remarquons que les élèves et étudiants québécois maîtrisent mal le français à une époque où les attentes en terme de compétences en communication rendent pourtant cruciale la maîtrise de telles habiletés. La formation en langue française devra donc être rehaussée, que ce soit pour le français langue maternelle ou le français langue seconde. Nous rappelons également l'importance du secteur professionnel et technique et de l'enseignement post-secondaire pour le dynamisme du français technique et scientifique. La formation des futurs enseignants devra pouvoir permettre le transfert des connaissances linguistiques et il est donc fortement recommandé

que soient haussées les exigences linguistiques énoncées à leur endroit. Pour ce faire, des mesures concrètes doivent être mises en place, en considérant également les enseignants déjà en poste.

Nous avons également souligné l'importance des restrictions à l'accessibilité à l'enseignement de langue anglaise pour le maintien du statut du français au Québec. Nous ne souhaitons pas un retour au libre choix de la langue d'enseignement.

L'insistance sur la survie du français ne doit cependant pas occulter les questions liées à la maîtrise des autres langues. Nous valorisons l'apprentissage des langues autres que le français pour les avantages que cela procure. Nous restons cependant prudent en rappelant que l'acquisition d'un français correct doit demeurer la priorité. À cet égard, il apparaît plus sage de rehausser la qualité de la formation en langue seconde plutôt que d'en devancer le début à un stade trop précoce de la formation. Nous souhaitons également que tous les élèves et étudiants québécois aient l'opportunité de recevoir une formation dans une autre langue que le français ou l'anglais.

La situation du français dans le monde scientifique a fait l'objet de la dernière section. Le milieu universitaire échappe aux réglementations linguistiques et nous aimerions bien voir les universités se doter de politiques linguistiques institutionnelles pour préciser le statut du français dans leurs activités. Compte tenu de l'importance pour la survie et le dynamisme d'une langue de la recherche et de la création, la situation actuelle est fort problématique. L'anglais domine complètement ce secteur et de nombreux efforts devront être faits afin d'assurer au français la place qui lui revient dans les activités scientifiques. Il convient à ce titre d'augmenter la collaboration entre les universitaires de la Francophonie et de donner à la

science francophone de nouveaux supports de diffusion, tout en sensibilisant les Québécois à l'importance du travail scientifique en français. Quant à la situation de la langue française en informatique, une collaboration plus étroite entre les différentes institutions pourra permettre d'accroître la quantité de logiciels disponibles en français. Finalement, les technologies de l'information et de la communication doivent servir de support de diffusion de la langue française à travers le monde.

La contribution de la FAÉCUM viendra s'ajouter à toutes les préoccupations et questions soulevées par les participants aux États généraux. Nous exprimons le souhait que les travaux de la Commission puissent conduire à un renouvellement du projet collectif de vivre en français au Québec. Nous sommes cependant sensibles aux appréhensions de multiples Québécois et Québécoises et espérons que le grand exercice de consultation entrepris cet automne ne conduira pas à une exacerbation des tensions linguistiques entre partisans des approches « radicales », qu'ils soient en faveur ou non des législations linguistiques. Le Québec, tout en cherchant à défendre ses particularités, ne doit pas oublier les principes à la base même de ses actions, à savoir le droit à l'originalité culturelle et linguistique. Il serait regrettable de ne pas faire montre à l'égard de tous les citoyens du Québec, quelle que soit leur origine, du même souci de tolérance et de respect.

Positions et recommandations

Le statut de la langue française

1. Nous réaffirmons notre désir de voir le français demeurer seule langue officielle au Québec.
2. Nous adhérons au projet collectif de vivre en français au Québec et acceptons qu'en conséquence cela puisse limiter certains de nos choix.
3. C'est l'État qui, par l'intervention législative, doit faire vivre le projet collectif de vivre en français au Québec en supportant les initiatives individuelles.

La qualité de la langue française

4. L'apprentissage du français est un projet global et continu du système d'éducation.
5. Que le ministère de l'Éducation élabore un plan de cheminement liant tous les niveaux de scolarité, dans le but d'avoir une vision d'ensemble de la situation et d'être en mesure de développer des interventions globales et coordonnées concernant l'apprentissage du français.
6. La qualité de la langue est la responsabilité de tous les intervenants du milieu scolaire.
7. L'acquisition des compétences linguistiques ne doit pas se limiter aux cours de français mais devenir une base commune à toutes les disciplines. Par conséquent, que le ministère de l'Éducation s'assure que tous les enseignants suivent cette ligne de conduite.

8. Que la scolarité obligatoire mette davantage l'accent sur l'enseignement systématique des habiletés linguistiques de base.

9. Que le ministère de l'Éducation réorganise la tâche des enseignants de manière à permettre l'usage plus étendu des activités de lecture et d'écriture par les élèves.

10. Le secteur professionnel et technique ne doit pas oublier ses responsabilités à l'égard de la langue française. Que ce secteur s'attarde d'une part à consolider la maîtrise générale de la langue et qu'il permette d'autre part l'acquisition du vocabulaire technique francophone propre à chaque discipline.

11. Le collégial et l'universitaire devraient avoir non pas un rôle d'acquisition des habiletés linguistiques mais plutôt contribuer à consolider ces compétences. Ces ordres d'enseignement sont aussi responsables de la diffusion du français scientifique et technique.

12. Que l'Office de la langue française et les établissements d'enseignement post-secondaire accroissent leur collaboration, afin de faciliter la diffusion du français scientifique et technique.

13. Que l'enseignement du français langue seconde se tourne davantage vers la maîtrise du français écrit sans toutefois négliger les habiletés de communication orale.

14. Que des moyens concrets soient mis en place afin de s'assurer de la maîtrise de la langue française des enseignants, tant au cours de leur formation initiale que dans l'exercice de leur métier.

15. Que la part accordée à l'acquisition des compétences linguistiques dans la formation initiale des maîtres soit augmentée et que le Ministère s'assure que les universités appliquent les changements nécessaires.

16. Que tous les futurs enseignants aient à répondre aux mêmes critères de maîtrise de la langue française.

17. Que le ministère de l'Éducation s'assure, en collaboration avec les institutions universitaires, que la formation initiale des maîtres corresponde bien à ce qui est attendu d'eux une fois leur formation terminée.

L'accessibilité à l'enseignement de langue anglaise

18. Que les anglophones et les autochtones du Québec conservent leur droit historique à recevoir l'enseignement dans leur langue.

19. Que les restrictions à l'accessibilité à l'enseignement de langue anglaise soient maintenues.

20. Que le gouvernement ne considère pas la scolarité suivie dans les établissements privés non reconnus aux fins de subvention dans les critères d'accessibilité à l'école de langue anglaise.

21. Que l'obligation de fréquenter l'école française ne s'étende pas au-delà de la scolarité obligatoire, ni pour les francophones, ni pour les allophones.

L'apprentissage des autres langues

22. Nous valorisons l'acquisition de la connaissance d'autres langues, soulignant les avantages que cela procure.

23. L'apprentissage des autres langues doit rester parallèle à la maîtrise de la langue française et par conséquent, la maîtrise de cette dernière doit être assurée avant de trop immerger les élèves dans l'apprentissage des autres langues.

24. Que l'enseignement de l'anglais se tourne davantage vers un objectif de maîtrise des habiletés de base et de la lecture, sans négliger l'anglais fonctionnel axé sur la communication.

25. Que l'enseignement de l'anglais tienne compte du milieu dans lequel évolue les élèves, pour maximiser l'apprentissage de cette dernière sans nuire à l'acquisition du français.

26. Que le ministère de l'Éducation évalue différentes méthodes pédagogiques pour mesurer leur efficacité dans l'apprentissage de l'anglais et les impacts possibles sur la consolidation des compétences linguistiques en français.

27. Que ne soit pas devancé le début de l'apprentissage de l'anglais plus tôt que la troisième année du primaire.

28. Que le ministère de l'Éducation donne à tous les élèves et étudiants la possibilité de se familiariser avec une autre langue que le français ou l'anglais.

29. L'apprentissage d'une troisième langue doit d'abord et avant tout reposer sur une maîtrise correcte de la langue française.

Le français dans l'activité universitaire et les nouvelles technologies

30. Que le gouvernement du Québec incite fortement les universités à se doter d'une politique linguistique institutionnelle définissant la place du français, en tenant compte du milieu particulier à l'intérieur duquel elles évoluent.

31. Que le ministère de l'Éducation supporte les initiatives des universités visant à assurer la qualité du français chez leurs étudiants.

32. Que soit clairement reconnue l'importance cruciale pour le dynamisme d'une langue l'apport de la recherche, de la création et de l'innovation.

33. Que les universités sensibilisent leurs étudiants et professeurs à l'existence et à l'importance de la littérature scientifique francophone, afin qu'elle ne soit pas ignorée au profit de l'anglais.

34. Que le gouvernement du Québec prenne appui sur les ententes internationales déjà existantes dans le milieu universitaire pour augmenter l'accessibilité à la littérature scientifique francophone mondiale, en respectant la question des droits d'auteur afin de ne pas nuire à la production scientifique francophone.

35. Que le gouvernement du Québec supporte la diffusion des résultats de la recherche québécoise.

36. Que le gouvernement du Québec facilite la création de périodiques scientifiques de langue française, que ce soit en supportant les initiatives québécoises ou en collaborant avec divers partenaires au niveau international, par exemple l'Agence universitaire de la Francophonie.

37. Que le gouvernement du Québec récompense la valeur des travaux publiés en langue française.

38. Que le gouvernement du Québec supporte les presses universitaires de manière à leur permettre d'augmenter leur production d'ouvrages scientifiques.

39. Que soient recensés tous les manuels d'enseignement de langue française et que cette information soit communiquée aux universités afin de favoriser l'utilisation de matériel francophone dans les salles de cours, sans diminuer la qualité des ouvrages mis à la disposition des étudiants.

40. Que le gouvernement du Québec fournisse aux producteurs, éditeurs et diffuseurs de manuels scientifiques des conditions avantageuses sur le plan financier et supporte la diffusion de ce matériel dans le reste de la francophonie.

41. Que des efforts soient faits afin de mieux diffuser les résultats de la recherche vers la société, dans le but de sensibiliser les Québécois à l'importance de la recherche scientifique en français.

42. Que le gouvernement et les universités collaborent afin de faire pression sur les producteurs de logiciels, dans le but d'inciter ces derniers à rendre disponible leur matériel en langue française.

43. Que les universités soient en mesure de diffuser le plus largement possible leurs travaux sur internet, afin que le français puisse y prendre une place plus grande.

Annexe 1

Avis pour une politique linguistique institutionnelle (FAÉCUM)

Introduction

Dans le cadre des débats sur la qualité de la formation et de l'enseignement, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) a maintenu un intérêt constant pour la question linguistique.

La FAÉCUM a toujours démontré son souci de voir la qualité du français écrit et parlé non seulement s'améliorer, mais aussi devenir une préoccupation pour tous les membres de la communauté universitaire. Ces dernières années, les actions de la Fédération en ce sens se sont accentuées. Lors du XXI^e Congrès annuel tenu du 21 au 23 mars 1997, les associations membres confiaient au Bureau exécutif le mandat de procéder aux «représentations nécessaires afin que la place du français à l'Université de Montréal soit assurée et que les conditions de son utilisation soient améliorées »²⁹.

Suivant les travaux du Groupe de travail chargé de préparer un état de question sur la place du français à l'Université de Montréal, la FAÉCUM a mis sur pied un groupe de travail étudiant dont le mandat était de dresser le portrait de l'utilisation du français sur le campus et de proposer des pistes de solution, si nécessaire. Ces travaux auront permis à la Fédération d'étayer son discours et de prendre clairement position dans le débat s'engageant dans notre institution.

²⁹ FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (1998). *Cahier du délégué : XXII^e Congrès annuel*, page 69.

Dans un souci démocratique et de légitimité des constats et revendications de la FAÉCUM, il fut décidé de soumettre cette question à une consultation populaire. Les résultats du référendum de l'automne 1997 laissent peu de place au doute. En effet, 86,5 % des étudiants ayant exprimé leur vote ont jugé « opportun que la qualité du français soit améliorée à l'Université de Montréal, tant au niveau de l'enseignement que du fonctionnement de l'Université ». Nous jugeons qu'il s'agit là d'un bon indicateur de l'insatisfaction des étudiants à l'égard de la qualité de la langue française au sein de leur institution. Enfin, lors de la même consultation, les étudiants ont dans une proportion de 80,3 % jugé « opportun d'accorder à la FAÉCUM de voir à la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité du français sur le campus de l'Université de Montréal ». Forte de ce mandat populaire, la Fédération a continué de faire les représentations nécessaires à l'avancement du dossier.

De plus, l'arrivée de l'actuelle équipe de direction aura élargi le débat sur la question linguistique. Dans ses présentations de l'automne 1998 sur la relance et les projets d'avenir de l'Université de Montréal, le recteur Lacroix a fait de l'internationalisation une dimension prioritaire du développement institutionnel. Trouvant application dans une plus grande ouverture au monde des programmes de premier cycle, cette orientation devait notamment s'opérationnaliser par l'offre de formations dans les principales langues et cultures européennes et asiatiques. Le recteur insistait également sur l'importance de la maîtrise des habiletés de communication orale et écrite, autant en français qu'en anglais que dans les langues dites « essentielles à toute compétence adaptée au monde contemporain »³⁰. La FAÉCUM, soucieuse d'assurer à ses membres une formation de la plus haute qualité, avait à l'époque réagi positivement à ces projets.

³⁰ ROBERT LACROIX (1998). *L'Université de Montréal : Un projet d'avenir*, page 4.

C'est dans ce contexte et alors que l'Université de Montréal se prépare à élaborer une politique linguistique institutionnelle que la FAÉCUM expose sa conception de ce que devrait être une telle politique. Nous tenons à préciser que notre approche dans le dossier se veut mesurée et adaptée à la réalité particulière de l'université, comme en témoignent nos réactions au plan de relance du recteur Lacroix. Il ne s'agit pas ici d'imposer le français au détriment des autres langues, la nature de l'institution universitaire supposant une nécessaire ouverture linguistique, essentielle à l'acquisition et à la diffusion d'un savoir fort étendu. Cet aspect ne doit cependant pas occulter la nature francophone de l'institution ainsi que ses devoirs, obligations et responsabilités à l'égard de la langue française, et plus particulièrement du français scientifique, souvent mis à mal par la toute puissante conviction que l'anglais représente la *lingua franca* de la communication des connaissances. C'est donc à un effort de **valorisation** et de **promotion** de notre langue commune que la FAÉCUM convie ses partenaires universitaires, souhaitant voir vivre dans l'institution un français en santé, dynamique et occupant la place qui lui revient, sans toutefois éluder les considérations liées à la qualité et à l'ouverture de la formation.

Dispositions générales

L'Université de Montréal est une institution publique de langue française. Tout en plaidant pour une plus grande ouverture de la formation et de la recherche, le recteur entendait en 1998 confirmer ce statut en parlant de notre institution comme d'une « grande université internationale de langue française »³¹.

Tout en reconnaissant les particularités de son milieu d'action, l'institution universitaire ne peut oublier son appartenance à la société québécoise. Notre gouvernement est depuis de nombreuses années le porteur du projet collectif de vivre en français au Québec. Parmi les moyens mis de l'avant afin de concrétiser cet objectif, on peut noter les différentes politiques linguistiques adoptées par les ministères et organismes gouvernementaux. Les universités ne sont pas soumises à ces orientations, mais comme l'a souligné aux membres du Comité *ad hoc* sur la place du français à l'Université de Montréal, Monsieur Jean-Claude Corbeil, sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, elles possèdent malgré tout des responsabilités en cette matière. Au-delà de ses obligations à l'égard de la Charte de la langue française, l'Université de Montréal a un rôle exemplaire et un rôle moteur à jouer par rapport à la langue française. Par le biais de ses missions d'enseignement et de recherche, elle contribue au maintien et à la qualité du français au Québec.

En intégrant le français à son identité institutionnelle, l'Université de Montréal se trouve à proposer un choix à ses futurs étudiants. Tous doivent être conscients que la langue d'enseignement à l'Université est le français, sauf bien entendu lorsque l'objet d'étude est lui-même une autre langue. Nous devons affirmer avec force ce principe.

³¹ idem

La langue d'enseignement doit aussi trouver écho dans le choix du matériel pédagogique et didactique. Les différentes enquêtes portant sur la langue des manuels utilisés dans les cours universitaires de premier cycle font état de résultats variables, largement dépendants du domaine d'études³². Ainsi, les manuels de langue française sont d'utilisation beaucoup plus courante en sciences humaines qu'en sciences pures et appliquées. Alors que nous convenons que le choix de ces ressources doit être guidé par des impératifs de qualité, nous encourageons l'Université à augmenter la proportion de manuels de langue française. Par conséquent, à qualité équivalente et seulement dans ce cas, le choix devrait toujours se porter sur des documents en français. Il en va de même pour les achats et abonnements des bibliothèques de l'Université. Ces dernières ont pour mission de maintenir et développer les ressources documentaires et de les rendre accessibles à la communauté universitaire. Les bibliothèques pourraient contribuer de manière significative au rayonnement de l'information scientifique francophone en favorisant l'acquisition de documents en français.

Le choix des logiciels devrait lui aussi refléter nos préoccupations à l'égard de la langue. L'Université de Montréal doit veiller à ce que la version française des logiciels utilisés dans l'institution soit disponible à tous, en gardant à l'esprit que plusieurs logiciels spécialisés ne sont disponibles qu'en anglais.

Ainsi, nous recommandons :

- 1- Que l'Université de Montréal valorise et fasse la promotion du caractère francophone de l'institution.
- 2- Qu'il soit clairement établi que la langue d'enseignement est le français, sauf exception justifiée par la nature du cours ou du programme.

³² CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1991). *La situation du français dans l'activité scientifique et technique*, pages 26-27.

- 3- Que l'Université favorise l'achat de manuels de référence en français, tout en continuant de fixer son choix sur les documents de la plus haute qualité, quelle que soit la langue de rédaction.
- 4- Que les bibliothèques de l'Université de Montréal favorisent l'achat d'ouvrages scientifiques en français.
- 5- Que, dans la mesure du possible, les logiciels employés à l'Université soient disponibles en langue française.

La maîtrise de la langue française

Il convient de bien définir ce que nous entendons par une bonne connaissance de la langue française. Nous nous référons ici à la *Politique sur la connaissance du français au premier cycle* de l'Université Laval (1996) qui en donne, selon nous, une définition appropriée.

On parlera d'abord de la connaissance générale du français. Cette connaissance suppose la maîtrise des « règles et procédés qui déterminent l'usage sur les plans orthographique, morphologique, syntaxique et lexical et permettant, tant à l'oral qu'à l'écrit, d'exprimer clairement des idées et de les organiser en un ensemble cohérent ».

Il y a ensuite la connaissance du français de niveau universitaire, c'est-à-dire la maîtrise de la « terminologie et [du] style propres aux écrits scientifiques dans le domaine de la discipline ou du champ d'études de l'étudiant ».

La consolidation des compétences linguistiques chez les étudiants

Plusieurs commentaires peuvent être formulés quant au rôle de l'Université de Montréal dans la consolidation des compétences linguistiques ainsi que sur la qualité de ses interventions dans ce domaine.

On entend souvent dire qu'il n'est pas du ressort de l'université de permettre à ses étudiants d'acquérir la maîtrise de la langue française et que cette responsabilité incombe plutôt aux paliers précédents du système d'éducation. Également, l'introduction au collégial du test obligatoire de français semble mener les institutions universitaires à une légitimation de leur laisser-aller dans ce domaine. L'Université de Montréal a récemment modifié son règlement pédagogique cadre pour prendre en considération cette nouvelle condition à l'obtention du diplôme d'études collégiales et considère maintenant que les étudiants ayant subi avec succès cette épreuve maîtrisent adéquatement le français. Pourtant, l'Office de la langue française juge bon d'émettre une claire mise en garde en affirmant que la réussite de ce test « ne devrait pas être perçue comme une certification de la maîtrise de la langue française de l'étudiante et étudiant visé et, donc, amener l'université à se désengager »³³.

De plus, les employeurs semblent plutôt mécontents de la qualité du français écrit et oral de leurs employés (Conseil du patronat du Québec, 1992), notamment en ce qui a trait à la terminologie technique. Ajoutons à cela que la maîtrise de la langue devient un critère de plus en plus important au moment de l'embauche (Institut Hudson du Canada et Towers Perrin, 1991) et l'on en vient à se demander comment l'université peut continuer à agir aussi mollement envers la qualité de la langue chez ses étudiants.

Les règlements de l'Université font tout de même mention de la consolidation des compétences linguistiques. En effet, l'article 3.7 du règlement pédagogique cadre prévoit que « sauf exception justifiée par la nature du programme, les travaux et les examens sont généralement présentés en français et la consolidation des compétences linguistiques compte parmi les critères d'évaluation »³⁴. Il faut cependant se rendre à l'évidence : les écrits sont bien loin de rejoindre la réalité. Nous ne pouvons que constater le laxisme avec lequel cet article est appliqué ainsi qu'un manque flagrant d'uniformité quant aux sanctions rattachées au non-respect des exigences linguistiques.

Ces différents constats nous forcent à affirmer que l'Université de Montréal néglige ses engagements envers la qualité de la langue parlée et écrite par ses étudiants. Nous croyons fermement que le développement de la connaissance générale du français est un processus continu, n'étant pas l'apanage d'un ordre d'enseignement spécifique. L'Université se doit de réaliser que ses actions dans ce domaine constituent une continuité essentielle aux apprentissages précédents des étudiants. Eu égard à cela, il est crucial que les étudiants disposent des ressources leur permettant de corriger leurs lacunes. De plus, il incombe exclusivement à l'université de permettre aux étudiants d'acquérir le vocabulaire technique, scientifique et professionnel propre au milieu universitaire et à ses différents champs de spécialisation. On ne saura minimiser l'importance de cette tâche alors que cette terminologie, en constante évolution, laisse le français à la traîne de l'anglais.

La place des langues dans la formation universitaire ne devrait cependant pas se limiter à ce que nous venons d'exposer. La maîtrise de langues autres que le français est un atout

³³ OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1998). *La place du français dans les activités des universités québécoises francophones*, page 7.

³⁴ UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (1994), Secrétariat général. *Recueil officiel : règlements, directives, politiques et procédures*, Règlement pédagogique cadre, article 3.7, page 18.

précieux et permet à l'étudiant d'élargir sa formation tout en lui donnant accès à de plus nombreuses opportunités.

Si la connaissance de l'anglais est une condition essentielle à la poursuite d'études de deuxième ou de troisième cycle, elle constitue au minimum un avantage extrêmement précieux au premier cycle. Or, nous constatons que la maîtrise de l'anglais est très inégale chez les étudiants universitaires. L'Université de Montréal, orientant depuis trois ans son développement sur l'internationalisation et l'ouverture des programmes de formation, devrait mettre à la disposition des ses étudiants des cours de perfectionnement en anglais. Des efforts en ce sens permettraient aux étudiants d'enrichir leur formation par un accès accru aux ressources documentaires et aux expertises étrangères.

La connaissance des autres langues d'usage courant se veut également un atout précieux, que ce soit dans le domaine scientifique ou dans un contexte plus général. La généralisation de ces enseignements pourrait conférer aux diplômes décernés par l'Université de Montréal une valeur accrue. Nous conseillons donc à l'Université de donner comme directive à ses unités d'enseignement de mettre sur pied, à l'intérieur des programmes, un bloc de cours à option qui inclurait des cours de langues modernes.

Ainsi, nous recommandons :

- 6- Que tout étudiant admis à l'Université de Montréal ait démontré une bonne connaissance générale de la langue française.
- 7- Que l'Université de Montréal alloue les ressources nécessaires afin que tous les étudiants en ayant le besoin ou le désir puissent suivre un cours de français.

- 8- Que soient resserrées les dispositions du règlement pédagogique cadre prévoyant que la consolidation des compétences linguistiques entre dans les critères d'évaluation et que ce règlement soit appliqué de façon uniforme et généralisée.
- 9- Qu'il soit clairement établi que la consolidation des compétences linguistiques constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle.
- 10- Que l'Université de Montréal donne pour directive à ses unités d'enseignement de créer dans tous les programmes un bloc de cours à option consacré à l'apprentissage des langues autres que le français, tout en laissant aux unités la liberté de préciser le nombre de crédits devant être dévolus à cette fin.

Le personnel enseignant

Dans la poursuite d'un objectif institutionnel de valorisation de la langue française, le personnel enseignant sera appelé à jouer un rôle central. Il va sans dire qu'une bonne part de l'efficacité des mesures dépendra de leur capacité à maîtriser adéquatement le français.

À l'Université de Montréal comme ailleurs, le recrutement du corps professoral et des autres membres du personnel enseignant répond d'abord et avant tout à des exigences de qualité et l'expertise extérieure est une valeur précieuse. Les compétences disciplinaires, pédagogiques et de recherche transcendent les barrières linguistiques et nous ne pourrions nous opposer à ce que l'Université cherche à assurer à ses étudiants la meilleure formation possible. Une fois ceci bien établi, nous pouvons revenir à nos préoccupations initiales.

Plusieurs problèmes peuvent être soulevés quant à la qualité du français écrit et parlé des enseignants, tel qu'en témoignent les nombreuses plaintes reçues par les associations étudiantes au fil des ans. Dans certains cas, les professeurs s'expriment si mal en français que leurs étudiants n'arrivent pas à saisir les explications données en classe ou lors de consultations individuelles. Dans d'autres cas, les questions d'examens ou les instructions écrites portent à confusion. La documentation écrite (plans de cours, notes de cours) peut aussi receler de nombreuses fautes d'orthographe. Nous n'affirmons pas ici que ces exemples sont le juste reflet des compétences linguistiques de l'ensemble du personnel enseignant de l'Université de Montréal. Ils sont cependant le signe d'un malaise inacceptable dans une institution comme la nôtre et constituent un frein à la pleine réalisation des missions de l'Université. Acteurs principaux dans la formation des étudiants, les enseignants sont un point de référence. Si nous souhaitons voir la qualité du français parlé et écrit des étudiants

s'améliorer, il faudra d'abord s'assurer que les enseignants soient en mesure de sanctionner les erreurs, de proposer des solutions et de projeter une image impeccable sur ce plan.

L'Université recrute naturellement des professeurs au-delà de la francophonie. Si la connaissance du français fait depuis toujours partie des critères d'embauche, cette condition n'est systématiquement vérifiée que depuis une dizaine d'années. Ainsi, les professeurs nouvellement embauchés disposent de trois ans pour en arriver à la maîtrise de la langue française, maîtrise certifiée par la réussite du test dit Laval. Aux dires du rapport du Groupe de travail chargé de préparer un état de question sur la place du français à l'Université de Montréal (1996), plusieurs professeurs ont dû quitter l'Université depuis l'entrée en vigueur de cette procédure de vérification. Cependant, le Groupe de travail *ad hoc* mentionne dans son rapport que nous « ne possédons pas actuellement tous les outils qui permettraient de mesurer si cette règle est appliquée avec succès »³⁵. Autrement dit, un contrôle existe sans que nous puissions certifier de son efficacité, mais à la lumière des problèmes soulevés précédemment, nous pouvons en douter. Il serait donc pertinent que l'Université se penche sur cette problématique. Nous voudrions aussi soulever la question du support accordé aux nouveaux enseignants. L'Université ne peut se contenter de leur demander de maîtriser adéquatement le français en fixant une échéance. Elle doit aussi leur fournir toutes les ressources de perfectionnement et le support nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

La question de l'embauche ne devrait pas non plus occulter les problèmes éprouvés par les enseignants déjà en place. L'Université doit aussi leur permettre d'avoir accès aux ressources de perfectionnement et devrait même encourager le recours à de telles ressources lorsque jugé nécessaire.

³⁵ UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2000). *Comité ad hoc sur la place du français à l'Université de Montréal : Rapport présenté à l'Assemblée universitaire*, page 4.

L'Université devrait également mettre à la disposition du personnel enseignant des ressources destinées à la correction et à la traduction. Une initiative telle que celle-ci ne doit pas être considérée comme incohérente avec les moyens de contrôle, de formation et de perfectionnement énoncés plus haut. On doit plutôt y voir un support permettant de maintenir un peu de souplesse dans les moyens employés et empêchant l'Université de se priver d'expertises extérieures pertinentes, tout en assurant la qualité des documents distribués aux étudiants. Ajoutons que des étudiants aux cycles supérieurs pourraient avantageusement être employés à une telle tâche.

Nous recommandons :

- 11- Que tous les enseignants atteignent la maîtrise générale du français, c'est-à-dire la maîtrise des « règles et procédés qui déterminent l'usage sur les plans orthographique, morphologique, syntaxique et lexical et permettant, tant à l'oral qu'à l'écrit, d'exprimer clairement des idées et de les organiser en un ensemble cohérent », et la maîtrise du français de niveau universitaire, c'est-à-dire la maîtrise de la « terminologie et [du] style propres aux écrits scientifiques dans le domaine de la discipline ou du champ d'études de l'étudiant ».
- 12- Que tous les nouveaux enseignants subissent un examen visant à évaluer leur maîtrise de la langue française.
- 13- Que l'Université veille à mettre à la disposition de tous les enseignants en ayant besoin, des ressources de perfectionnement , afin de leur permettre de parvenir à une maîtrise adéquate de la langue française.
- 14- Que l'Université mette à la disposition des enseignants des ressources de correction et de traduction.

Conclusion

Les différentes recommandations formulées dans le présent document par la FAÉCUM se concentrent autour des activités d'enseignement. Au cours des travaux d'élaboration de la politique linguistique institutionnelle, il est à prévoir que de nombreux autres sujets seront abordés, tels la langue des communications et du travail. Nous savons que ces thèmes préoccupent grandement certains de nos partenaires. Ce n'est pas parce que nous minimisons leur importance que nous ne les avons pas abordés ici ; nous avons volontairement choisi de centrer nos efforts sur le domaine que nous connaissons le mieux.

Nous avons mentionné en introduction notre souci de respecter les caractéristiques propres au milieu universitaire. Nous jugeons que nos recommandations atteignent cet objectif et sont de nature à rallier l'opinion de tous.

Nous tenons en terminant à réaffirmer l'intérêt que nous portons aux travaux à venir. L'Université de Montréal accuse quant à la protection et à la valorisation de la langue française un retard important par rapport aux autres universités québécoises. Après des années d'hésitation, nous devons profiter de l'impulsion apportée au débat par le dépôt du rapport du Comité *ad hoc* sur la place du français à l'Université de Montréal. Nous avons également l'opportunité d'enrichir les travaux en cessant de parler uniquement d'une politique sur la langue française pour glisser vers une politique sur les langues à l'Université. Nous attendons donc avec impatience la suite des événements.

Recommandations

1. Que l'Université de Montréal valorise et fasse la promotion du caractère francophone de l'institution.
2. Qu'il soit clairement établi que la langue d'enseignement est le français, sauf exception justifiée par la nature du cours ou du programme.
3. Que l'Université favorise l'achat de manuels de référence en français, tout en continuant de fixer son choix sur les documents de la plus haute qualité, quelle que soit la langue de rédaction.
4. Que les bibliothèques de l'Université de Montréal favorisent l'achat d'ouvrages scientifiques en français.
5. Que, dans la mesure du possible, les logiciels employés à l'Université soient disponibles en langue française.
6. Que tout étudiant admis à l'Université de Montréal ait démontré une bonne connaissance générale de la langue française.
7. Que l'Université de Montréal alloue les ressources nécessaires afin que tous les étudiants en ayant le besoin ou le désir puissent suivre un cours de français.
8. Que soient resserrées les dispositions du règlement pédagogique cadre prévoyant que la consolidation des compétences linguistiques entre dans les critères d'évaluation et que ce règlement soit appliqué de façon uniforme et généralisée.
9. Qu'il soit clairement établi que la consolidation des compétences linguistiques constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle.
10. Que l'Université de Montréal donne pour directive à ses unités d'enseignement de créer dans tous les programmes un bloc de cours à option consacré à l'apprentissage des langues autres que le français, tout en laissant aux unités la liberté de préciser le nombre de crédits devant être dévolus à cette fin.

11. Que tous les enseignants atteignent la maîtrise générale du français, c'est-à-dire la maîtrise des « règles et procédés qui déterminent l'usage sur les plans orthographique, morphologique, syntaxique et lexical et permettant, tant à l'oral qu'à l'écrit, d'exprimer clairement des idées et de les organiser en un ensemble cohérent », et la maîtrise du français de niveau universitaire, c'est-à-dire la maîtrise de la « terminologie et [du] style propres aux écrits scientifiques dans le domaine de la discipline ou du champ d'études de l'étudiant ».
12. Que tous les nouveaux enseignants passent un examen visant à évaluer leur maîtrise de la langue française.
13. Que l'Université veille à mettre à la disposition de tous les enseignants en ayant besoin, des ressources de perfectionnement , afin de leur permettre de parvenir à une maîtrise adéquate de la langue française.
14. Que l'Université mette à la disposition des enseignants des ressources de correction et de traduction.